

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 29 novembre 2017 à compter de 19h00 heures à la bibliothèque du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme. Jocelyne Lyrette - Mairesse

Mme. Christiane Cyr – conseillère

Mme. Julie Paiement – Conseillère

M. Jacques Rodgers – Conseiller

M. Gilles Richard – Conseiller

Mme. Audrey Robitaille

M. Éric Bélanger

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général par intérim, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Aucune personne n'était présente.

E-291117-380 Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, Jocelyne Lyrette, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures

E-291117-381 Augmentation de la marge de crédit

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous a fait parvenir des demandes de remboursement de dépenses au programme TECQ pour des travaux exécutés sur les chemins Quatre-Pattes pour un montant total de **223,739.\$**;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous a fait parvenir une demande de remboursement de dépenses au programme PIQM (Programme d'infrastructure Québec-municipale) au montant de **252,330.\$**, ainsi qu'une demande de remboursement de dépenses au programme

TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) au montant de **116,460.\$** pour les rénovations à la caserne incendie, tel qui apparaît à la résolution E-3108-1074 adoptant le règlement d'emprunt #020816-279 ;

ATTENDU QUE l'addition de ces demandes représente une somme globale de **592,529.\$**;

ATTENDU QUE selon les informations obtenues à ce jour par le MAMOT, le remboursement de ces sommes n'aura pas lieu avant le printemps 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit continuer à remplir ses obligations financières mensuelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christiane Cyr et résolu que la marge de crédit actuelle de **300,000.\$** soit augmentée à **600,000.\$**, en attente de la réception des montants dus par le MAMOT.

La mairesse Jocelyne demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

C.C. Caisse Populaire Maniwaki

E-291117-381 **Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h15.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Dir.gén. par intérim

